



*Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cypriendenapierville.ca

## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 464 – ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 369**

---

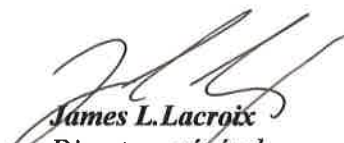
AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 13 novembre 2018 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no. 464 abrogeant le règlement no. 369 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 17h ainsi que les vendredi de 8h à 12h

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 21<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

  
**James L. Lacroix**  
*Directeur général  
et secrétaire-trésorier*

---

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
St-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télec. : (450) 245-7824